



CREFOP Normandie

Bureau du CREFOP de Normandie - 07.04.2025

Relevé de décisions et synthèse des principaux échanges

Présents :

M. LERAITRE Philippe
M. BORDE Sylvain
Mme FARA Christine
Mme ESTEVE Marie-Dominique
M. FONTAINE Xavier
M. HEMERY Emmanuel

Préfecture-SGAR
Préfecture-SGAR
DREETS
Rectorat
Rectorat
DRAAF

Mme DAUTREY Clarisse
M. THIENPONT Michaël
M. LEBOUCHER Denis
Mme HARDY Sarah

Région
Région
Région AROM
Région

M. LEBARBHEY Alexandre
M. BLANCHET Laurent
M. MATHIAS Grégory
M. MICHEL Jean-Luc
M. KAROUI Nejib
M. ANQUETIL Eric

CGT
CGT
CFE-CGC
CFDT
CFTC
FO

Mme TOUCHARD Séverine
M. VARTERESSIAN Olivier
Mme LEMARCHAND Roseline
M. DE CAMBOURG Mikael

MEDEF
MEDEF
U2P
U2P

Secrétariat permanent :

Mme LE MEHAUTE Céline
Mme BARAZZUTTI Laure

CARIF-OREF
CARIF-OREF

Excusés/absents :

Mme GOILLOT Corinne
Mme PERNETTE Catherine
M. GOURDIN Johann
Mme SERREC Karine
Mme LE TALLEC Karine
Mme CABUIL Valérie
M. MAGNIER Didier

Préfecture-SGAR
DREETS
DREETS
DRAAF
DRAAF
Rectorat
Rectorat

M. HADDAD Jonas
M. MARGUERITTE David
Mme OUADAH Hafidha
M. DENIAUD Bertrand
M. MILLET Marc
M. THOMAS Rodolphe
Mme BARENTON GUILHAS Julie

Région
Région
Région
Région
Région
Région
Région

Mme LEFEBVRE Maria
Mme LELANDAIS Sandrine
Mme FERET Catherine
M. FARGUES Paul
M. GRAVIER Guillaume
M. DELAUNAY Philippe
M. JAQUOT Dominique
Mme CANU Isabelle

CFDT
CFDT
CFE CGC
CFE CGC
CGT
CFTC
FO
FO

M. SCELLIN Philippe
M. LOUDIERE Guy
M. BELOUET Jean-Marc
M. JACOTOT Matthieu
M. DUFOUR Pascal

CPME
CPME
CPME
MEDEF
U2P

Cette réunion a lieu en présentiel, Salle Tocqueville – Abbaye-aux-Dames – Caen.

M. LERAITRE, co-président accueille les participants. Il fait état des travaux en cours de définition de la feuille de route du CRPE. L'objectif calendaire à ce stade est une présentation de la feuille de route à la collégialité régionale en fin du 1^{er} semestre 2025. M. LERAITRE précise que les services de l'Etat ont reçu les pré-notifications budgétaires et que les notifications vont arriver prochainement. Il présente ensuite l'ordre du jour et Clarisse DAUTREY excuse les élus régionaux qui n'ont pu être présents à ce bureau du CREFOP en raison de la désignation en cours pour remplacer D. Margueritte.

1 . Approbation du compte-rendu du bureau du 30 janvier 2025

Adopté à l'unanimité.

2. Retour des travaux des commissions

Commission Orientation (Séverine TOUCHARD et Nejib KAROUI)

Une réunion de la commission depuis le dernier bureau, consacrée au partage de la feuille de route de la commission. Toutes les dates de réunion sont fixées sur l'année.

Le travail des deux groupes de travail se poursuit. La réflexion initiée sur les stages de seconde, a été élargie aux différents niveaux et à la caractérisation des freins.

Engagement du groupe de travail sur le CEP début février. Les échanges ont porté sur la connaissance du dispositif, les enjeux, la professionnalisation des opérateurs, les besoins en compétence des entreprises, l'évolution des métiers et l'état des lieux.

Le travail de la commission se place en lien avec le CPRDFOP (axes 1 et 3), les commissions sont riches en échanges et les co-présidents notent avec satisfaction l'investissement des participants.

Commission Formation (Laure BARAZZUTTI pour Pascal DUFOUR)

La dernière commission s'est tenue le 13 mars 2025. Elle a porté sur le SRFP : aides individuelles, données chiffrées, évaluation et mesure des résultats du schéma.

La commission souhaite s'emparer du sujet de la planification écologique et plus largement des transitions.

Sur la sécurisation des parcours professionnels, une réflexion est à porter avec les Opco.

La commission fait état des inquiétudes des OF, certains sont en situation difficile et ont du mal à se projeter en termes de plan de charge. Clarisse DAUTREY confirme effectivement le manque de visibilité du fait que les appels d'offres ne sont pas encore lancés. La DREETS se tient à disposition des OF pour échanger sur les impacts du contexte sur l'appareil de formation et le dispositif d'activité partielle.

Commission Emploi (Laure BARAZZUTTI pour Guy LOUDIERE)

L'articulation à trouver avec le CRPE reste le sujet important de la commission emploi qui est donc en attente de la feuille de route du CRPE.

Le sujet des seniors par exemple est aussi un sujet qui émerge dans la feuille de route du CRPE. Sur ce sujet, la commission a poursuivi ses travaux et auditions : présentation en réunion de l'APEC + expérimentation du département du Calvados

La prochaine commission est le 24 avril.

3. Protocole d'accord pluriannuel du PRIC – présentation de la convention financière 2025. (Christine FARA et Clarisse DAUTREY)

Cf support de présentation

Christine FARA présente les éléments de cadrage, les 3 documents contractuels, les engagements de l'Etat (40% du plan régional de formation 2024-2027), les enveloppes, les objectifs chiffrés, les publics. Elle précise que pour le grand Chantier EPR Penly, une enveloppe spécifique de 14 millions d'euros sur 3 ans existe. Il est prévu de former sur ces 3 ans, 750 demandeurs d'emploi sur les métiers correspondants aux aménagements préalables du chantier.

Clarisse DAUTREY présente le bilan du PRIC 2024 : 17 961 entrées en formation, presque 82 % de public prioritaire et un point d'attention réel en ce qui concerne l'accès à la formation des seniors.

La programmation 2025 est ensuite présentée avec une répartition en 3 grands blocs : formation préparatoire, formation qualifiante et les rémunérations des stagiaires, pour un total de 162 millions d'euros.

Les crédits du 4 % donnent la possibilité de financer des actions pour favoriser le sourcing, l'accès à la formation, la lisibilité de l'offre de formation. Il y a notamment, et à titre d'illustration, des actions qui vont être menées avec France Travail, les « corners formation » qui sont des stands de présentation de l'offre de formation territoriale au sein des agences de France Travail. Pour ce qui est de l'offre de formation, et notamment le programme de formation qualifiante, il représente près de 5 200 places de formation pour un montant de 48 millions d'euros. On est très majoritairement sur des formations de niveau 3 ou infra. La répartition des actions de formation qui sont achetées sur 2025 par filière fait apparaître en tête la filière du bâtiment, celle des soins à la personne et celle de l'industrie, ce qui correspond en région Normandie aux principaux métiers en tension. Enfin, la répartition territoriale montre une proportion plus importante de l'offre sur Rouen et Le Havre, représentant globalement presque 60 % des entrées en formation. Néanmoins, la volonté forte de territorialiser l'offre de formation sur l'ensemble de la Normandie se retrouve dans les chiffres globaux (offre qualifiante, mais aussi préparatoire).

Le sujet des seniors est à nouveau abordé et trouvera une réponse dans la proposition de plan « public expérimenté » dans le cadre du CRPE.

Pour 2025, l'objectif des entrées en formation sur le PRIC est fixé à 19 200.

De cette présentation, découlent les questionnements suivants :

- A-t-on un suivi du devenir des personnes formées ? (Olivier VARTERESSIAN)

Clarisse DAUTREY répond qu'il y a systématiquement un suivi demandé aux structures de formation en fin de formation et à 6 mois. Grâce à la déclaration nominative, un suivi en temps réel par nature de formation et par filière peut être fait. L'exemple est donné sur les formations de chauffeur routier (65 % de retour à l'emploi à 6 mois).

Finalement, pour le volet formation qualifiante, le suivi est fait et permet d'ajuster l'offre de formation, mais sur les formations préparatoires, c'est plus compliqué et les services de la région réfléchissent à la mise en place de suivi de cohortes avec les prestataires, pour une approche plus qualitative.

- Qu'est ce qui peut expliquer la sous réalisation des objectifs importante pour les seniors en 2024 ? (Mikael DE CAMBOURG)

Pour Clarisse DAUTREY, il ne s'agit pas vraiment d'une sous réalisation. Précédemment il y avait une expérimentation dédiée aux seniors menée dans le cadre du PRIC, « générations compétences ». Donc finalement, cela tient à l'attractivité des formations pour ces publics et à la capacité de France Travail, à les mobiliser sur la formation. D'où là encore l'importance du plan d'action que va mener France Travail à destination des seniors pour favoriser leur accès à la formation et donc leur repositionnement sur le marché du travail.

M. LERAITRE pense qu'il y a peut-être une démarche parallèle à faire vis-à-vis des entreprises. Il peut être utile de dépasser certains stéréotypes et de réfléchir à l'importance des salariés expérimentés dans l'entreprise, plutôt dans la logique offre de travail que demande de travail. Il pense qu'une démarche pourra être impulsée au niveau État sur cette appropriation ou cette réappropriation de la politique d'emploi en direction des seniors et des entreprises. A ce titre, les travaux de la commission Emploi du CREFOP méritent d'être poursuivis et partagés.

- 162 millions d'euros sont fléchés dans le PRIC pour l'accompagnement des publics, mais y a-t-il un lien avec les engagements financiers des départements ? (Mikael DE CAMBOURG)

Clarisse DAUTREY répond que l'essentiel de ces crédits c'est la rémunération des stagiaires et que les départements financent les aides à la mobilité par exemple. Mais il y a bien une coordination avec les départements dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle qui se met en œuvre en cohérence avec les actions portées par les autres, échelons territoriaux ou acteurs et notamment les départements. Pour cela la Région Normandie a passé des conventions de partenariat avec les 5 départements. Pour autant, la problématique c'est qu'une personne qui rentre en formation, devient stagiaire, perçoit une rémunération et donc sort du RSA. Quand elle sort de formation, l'accompagnement doit reprendre selon son statut salarié ou à nouveau bénéficiaire du RSA. L'enjeu du partenariat avec les départements, mais aussi celui de la loi Plein Emploi avec France Travail, est donc bien celui de la sécurisation des parcours, comme la commission orientation l'a souligné.

4. Présentation du Schéma Régional d'Organisation de la Délivrance de la VAE (Denis LEBOUCHER)

Cf support de présentation

Denis Leboucher présente les dispositions prises par la Région afin de répondre aux sollicitations du public sur la VAE et de continuer à l'informer. Il rappelle toutefois le contexte incertain du dossier au regard notamment des annonces très récentes de la ministre Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Pour rappel la réforme de la VAE prévoyait la création d'un service public de la VAE et reposait sur la création d'une plateforme unique « France VAE ».

Un travail a été réalisé en interministériel afin de consolider l'aspect certification et se pose ensuite la question du financement, notamment en mobilisant les entreprises sur les métiers en tension et en mobilisant le CPF abondé par les entreprises.

Par ailleurs, la réforme prévoyait initialement, un volet information sur la VAE au travers de la plateforme. Un certain nombre de régions, dont la région Normandie, a donc arrêté le

financement des PRC (points relais conseil), dont l'activité était de donner un premier niveau d'information sur la VAE, de repérer la certification envisagée.

La région en s'appuyant sur l'Agence propose une organisation afin de répondre à chaque demande et a maintenu ses financements individuels auprès de chaque personne qui souhaite s'engager dans une VAE. Une professionnalisation des architectes accompagnateurs de parcours

Denis Leboucher indique finalement qu'une baisse significative des recours à la VAE est notée en 2024 en Normandie, ce qui est à apprécier au regard du contexte incertain et difficile à appréhender.

Alexandre Lebarbey précise, qu'auparavant, la moitié des VAE normandes concernaient les formations sanitaires et sociales. Il constate que si le dispositif est perfectible, il correspond à un réel besoin. Il précise qu'au niveau national il n'a jamais été question dans les échanges du champ du sanitaire et social et le déplore. Il rappelle que la VAE est un droit, qui peut être qualifié d'émancipateur et s'inquiète des orientations nationales fléchées uniquement sur les métiers en tension et de nouveau sur le CPF, ne tenant pas compte du choix des personnes.

5. Evaluation du CPRDFOP : premier échange sur la mise en œuvre

Cf support de présentation

Michaël Thienpont présente le pré travail très conséquent réalisé par ses services traduit dans le document projeté « Opérationnaliser, évaluer le CPRDFOP – SRFSS 2023-2028.

L'évaluation s'inscrit dans un cadre réglementaire, il est proposé de transformer la contrainte réglementaire en opportunité, d'anticiper l'évaluation et de sortir de l'approche conceptuelle du CPRDFOP-SRFSS.

L'évaluation précédente de 2019-2021, avait aboutie à la formalisation d'un document dense difficilement lisible d'où la réflexion à mener afin de s'engager dans une démarche de suivi anticipée. Le pré travail réalisé propose un outil qui met en exergue une indexation du CPRDFOP-SRFSS, la production d'un fichier Excel consolidant les données utiles et un canevas de proposition d'indicateurs. La question qui se pose est comment l'opérationnaliser, quelle approche d'évaluation acter par rapport aux cadres de références ?

Sylvain Borde salue le travail réalisé par la Région sur les plus de 280 actions et précise qu'il ne faut pas confondre évaluation, bilan et suivi. Afin d'opérationnaliser efficacement la démarche d'évaluation il propose de se concentrer sur les indicateurs à retenir, chaque chef de file devant être amené à participer à leur construction tant pour le pilotage des actions que pour leur bilan. Le CREFOP constitue le lieu de choix et de discussion des indicateurs à retenir pour l'évaluation.

M. Olivier Varteressian constate la dimension titanesque du sujet, l'implication nécessaire de chacun des chefs de file, chacune des commissions et chacune des parties impliquées dans les engagements et propose un dialogue sur les indicateurs avec une hiérarchisation de ceux-ci. Au regard du grand nombre d'actions, il propose de définir 10 à 15 indicateurs de suivi permettant d'évaluer les grandes tendances.

M. Mickael de Cambourg rappelle que le CPRDFOP concerne tous les publics et s'interroge sur la question du recueil des données sur la formation par les OPCO, sur le CPF, sur la question du handicap et se demande comment associer les acteurs afin de recueillir des retours sur les actions de formation et démarches engagées.

Il est acté de mettre en place un petit groupe de travail chargé de travailler sur 10 à 15 indicateurs qui seront présentés ainsi qu'un calendrier des macros-évaluations en octobre au Bureau. Se portent volontaires Mme Séverine Touchard, Mme Christine Fara, M. Sylvain Borde, M. Xavier Fontaine, Mme Sarah Hardy. Les organisations syndicales se concertent afin de convenir de leur représentation dans le groupe.

6. Cellule Technique Prospective - modalités de fonctionnement (Christine FARA - Michaël THIENPONT, Sylvain BORDE)

M. Michael Thienpont, Sylvain Borde et Mme Christine Fara partagent le constat du dysfonctionnement de la CTP et de l'observatoire prospectif régional en précisant que le POC agri n'a pas démontré son potentiel en termes d'usages, qu'il a mobilisé les attentions et que la technique a pris le pas sur la mise en commun et les partages d'analyse. De plus d'autres initiatives et outils ont émergés, octopilot, entrepôt de données du RCO, ainsi que le tableau de bord local SITEL développé par le Carif-Oref.

Ils ne requestionnent pas le fond, ni l'opportunité de la CTP, mais la forme et estiment qu'à ce stade il est nécessaire de réaliser un état des lieux.

La nécessité d'un espace pour partager la dimension prospective régionale est bien réaffirmée, mais la forme semble à requestionner, avec une distinction à faire entre le volet technique confié au Carif-Oref et la dimension stratégique qui s'appuie sur le CREFOP.

M. Alexandre Lebarbey précise que l'essentiel est de continuer à travailler sur la dimension de l'observation sur le territoire normand ainsi que sur la dimension prospective, afin de pouvoir prendre des décisions avec une stratégie à 10 ou 15 ans, et ainsi sortir d'une vision à court terme. Il mesure que le POC est intéressant mais complexe à identifier. Il est favorable à un temps d'échange et de réappropriation, avec la participation des représentants des partenaires sociaux qui détiennent des données, notamment via les OPCO. Données qui contribuent à la complétude des analyses. Il réaffirme la nécessité de revenir aux fondamentaux des objectifs du quadripartisme, garder un outil d'observation prospectif et un espace de réflexion et prise de hauteur pour éclairer les décisions et la capacité d'anticipation. Le Carif-Oref et le Réseau des Carif-Oref ont la capacité de voir ce qui existe et ce qui peut être traité au niveau régional, ils sont essentiels dans la dimension observation et prospective.

Il ajoute que les partenaires sociaux ont besoin d'un peu de temps pour s'organiser.

Mr Olivier Varteressian qui siège au RCO et est en lien avec France Travail ajoute que sur la question de l'observation, il existe un ensemble d'études sur le spectre de l'observation pour lesquelles il faudra voir l'intérêt de les régionaliser.

Mme Christine Fara note qu'il s'agit de remettre les choses à plat afin de s'accorder sur les outils et définir comment travailler dans le cadre du quadripartisme sur la prospective régionale, en maintenant les acteurs présents dans la CTP.

Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail. Les organisations syndicales et patronales se concerteront pour voir qui les représentera. Mme Séverine Touchard et Mr Philippe Scellin se portent volontaires.

7. Présentation du Grand Chantier EPR Penly Clarisse DAUTREY)

Cf support de présentation

M. Sylvain Borde présente l'organisation du suivi du grand chantier ainsi que les étapes, les projets et attendus en termes d'emplois et de formation.

M. Grégory Matias s'interroge sur les sommes engagées sur la formation. M. Leraitre précise que l'EFOP ne constitue qu'une partie du projet global qui implique des aménagements, du foncier et de nombreux autres points.

M. Mickael de Cambourg s'interroge sur la zone de recherche des compétences qui va jusqu'aux hauts de France alors que la Normandie constitue un vivier à exploiter dans sa complétude.

Mr Leraitre précise que sur les métiers du nucléaire il y aura maintien des emplois via une usine de production de mox qui est prévue ainsi que la poursuite des opérations de carénage. Sur d'autres métiers, nous disposons de moins de visibilité sur la durée et il partage la préoccupation.

8. Questions diverses

CRPE

Les partenaires sociaux font part de leur mécontentement sur le déroulé et la méthodologie des ateliers du CRPE et s'interrogent sur la suite, alors que les réunions sont très déjà très chronophages.

Ils ont l'impression de refaire dans des conditions non adaptées, un travail qu'ils ont déjà réalisé dans le cadre du CREFOP. De nombreux sujets abordés ont déjà été ou sont en cours de traitement par les commissions du CREFOP. S'ils comprennent la place prise par les départements ils regrettent de supporter les aléas qui y sont liés. Ils rappellent qu'ils avaient déjà alertés sur la méthode.

Mr Michael Thienpont rappelle que la méthode a été choisie au début, que les conseils départementaux ont un intérêt pour les travaux car jusqu'alors ils s'en estimaient exclus. Néanmoins, il lui semble que les choses avancent positivement en atelier et il précise que les fiches produites seront rebalayées par les services de l'Etat la Région et France Travail avant la prochaine réunion. Le prochain CRPE étudiera les fiches pour revoir les thèmes importants. Si d'autres thèmes sont identifiés ils peuvent être reversés dans les travaux collectifs.

Mme Clarisse Dautrey ajoute qu'il ne s'agit pas de refaire dans le CRPE ce qui se fait dans les commissions du CREFOP, il faut que le CRPE trouve son périmètre. L'intégration des

départements se fait avec des sujets qui sont traités par ailleurs. Le CRPE doit se concentrer sur la dimension emploi. Se pose la question du sujet des seniors, qui peut-être serait à traiter au sein du CRPE. La DREETS évoque la question du maintien dans l'emploi qui est abordée dans le plan régional santé, travail.

Se pose également une question d'articulation entre les différents échelons, local, départemental et régional, les partenaires sociaux n'ayant pas connaissance de ce qui se fait ailleurs et aucun retour. Ils s'interrogent à savoir si un temps de présentation des feuilles de route départementales est prévu ?

M. Leraitre rappelle la comitologie et confirme qu'il n'est pas question de refaire ce qui se fait déjà ailleurs. Il pointe le fait que les comités locaux se soient installés et aient définis leur feuille de route en amont du CRPE mais précise cependant qu'un séminaire a eu lieu avec les sous-préfets et que la question des partenaires sociaux a été partagée.

M. Alexandre Lebarbey, rappelle que les partenaires sociaux n'ont pas étaient associés par la loi aux comités locaux et que de fait, il est difficile pour les organisations syndicales de se faire représenter n'étant pas mandatées pour et n'ayant aucun droit de vote. Cependant, évidemment sur certains territoires les organisations syndicales si elles sont invitées feront leur maximum pour être présentes.

M. Leraitre remercie la région pour son accueil et les participants et lève la séance.